

## 6. RAPPEL ET RETOUR

### 6.1 Rappel

Le gouvernement peut rappeler en tout temps monsieur Turcotte qui sera réintégré parmi le personnel du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, au salaire qu'il avait comme membre et président de l'Office si ce salaire est inférieur ou égal au maximum de l'échelle de traitement des administrateurs d'État II du niveau 1. Dans le cas où son salaire de membre et président de l'Office est supérieur, il sera réintégré au maximum de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

### 6.2 Retour

Monsieur Turcotte peut demander que ses fonctions de membre et président de l'Office prennent fin avant l'échéance du 1<sup>er</sup> août 2009, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

En ce cas, il sera réintégré parmi le personnel du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, aux conditions énoncées à l'article 6.1.

## 7. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Turcotte se termine le 1<sup>er</sup> août 2009. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de membre et président de l'Office, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

Si le présent engagement n'est pas renouvelé ou si le gouvernement ne nomme pas monsieur Turcotte à un autre poste, ce dernier sera réintégré parmi le personnel du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration aux conditions énoncées à l'article 6.1.

**8.** Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

## 9. SIGNATURES

---

YVAN TURCOTTE

---

GÉRARD BIBEAU,  
*secrétaire général associé*

42811

Gouvernement du Québec

### Décret 658-2004, 30 juin 2004

CONCERNANT la nomination de monsieur Jacques Robert comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jacques Robert, directeur des politiques et programmes d'intégration du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, cadre classe 4, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim à ce ministère, à compter du 2 août 2004 ;

QU'à ce titre, monsieur Jacques Robert reçoive une rémunération additionnelle mensuelle de 550 \$.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

42812

Gouvernement du Québec

### Décret 660-2004, 30 juin 2004

CONCERNANT la nomination de monsieur George Arsenault comme sous-ministre associé par intérim au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur George Arsenault, vice-président par intérim de la Société de la faune et des parcs du Québec, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé par intérim au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter des présentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

42813